

Commune : MAIRIE DE NONTRON (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21240311700014

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE NONTRON

M. 57

Décision modificative 4 (3)

Voté par nature

BUDGET : MAIRIE DE NONTRON Budget Principal (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	42
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	45
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	48
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	52

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	55
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	56
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	60
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	62
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	63

024-212403117-20251215-BP_2025_DM3-BF

Reçu B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes

B2 - Methodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	67
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	68
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	69
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	70
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	71

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	73
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	74
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	76
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	78
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	80
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	81

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	82
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	3 174

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	774

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00		III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00		III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00		IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I - INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR RECETTES

I

C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
=		=	=
	Total de la section d'investissement (3)	0,00	0,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	44 896,61	44 896,61
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
=		=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	44 896,61	44 896,61
TOTAL DU BUDGET (5)		44 896,61	44 896,61

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

- (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	20 968,62	0,00	0,00	0,00	20 968,62
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	582 550,81	0,00	0,00	0,00	582 550,81
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	572 658,47	0,00	0,00	0,00	572 658,47
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	1 155 363,50	0,00	0,00	0,00	1 155 363,50
Total des dépenses d'équipement		2 331 541,40	0,00	0,00	0,00	2 331 541,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	408 767,00	0,00	0,00	0,00	408 767,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		408 767,00	0,00	0,00	0,00	408 767,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 740 308,40	0,00	0,00	0,00	2 740 308,40

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	43 052,42		0,00	0,00	43 052,42
041	Opérations patrimoniales (8)	73 037,44		0,00	0,00	73 037,44
Total des dépenses d'ordre d'investissement		116 089,86		0,00	0,00	116 089,86

TOTAL	2 856 398,26	0,00	0,00	0,00	2 856 398,26
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	36 341,93
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 892 740,19
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	644 236,10	0,00	0,00	0,00	644 236,10
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	554 896,61	0,00	145 103,39	145 103,39	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 199 132,71	0,00	145 103,39	145 103,39	1 344 236,10
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	129 701,08	0,00	0,00	0,00	129 701,08
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	250 499,96	0,00	0,00	0,00	250 499,96
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	9 096,00	0,00	0,00	0,00	9 096,00
16	Emprunts et dettes assimilées	773,00	0,00	0,00	0,00	773,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	121 000,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00	21 000,00
Total des recettes financières		511 070,04	0,00	-100 000,00	-100 000,00	411 070,04
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 710 202,75	0,00	45 103,39	45 103,39	1 755 306,14

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	624 500,00		-45 103,39	-45 103,39	579 396,61
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	485 000,00		0,00	0,00	485 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	73 037,44		0,00	0,00	73 037,44
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 182 537,44		-45 103,39	-45 103,39	1 137 434,05

TOTAL	2 892 740,19	0,00	0,00	0,00	2 892 740,19
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 892 740,19
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

1 021 344,19

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

AR Prefecture

024-212403117-20251215-BP_2025_DM3-BF

Reçu (9) Seul le solde des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT
II
C2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)			
		I	II	nouvelles	III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 049 808,03	0,00	110 000,00	110 000,00	1 159 808,03
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 791 729,99	0,00	-20 000,00	-20 000,00	1 771 729,99
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	174 624,00	0,00	0,00	0,00	174 624,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 016 162,02	0,00	90 000,00	90 000,00	3 106 162,02
66	Charges financières	98 086,96	0,00	0,00	0,00	98 086,96
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 032,00		0,00	0,00	3 032,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 117 280,98	0,00	90 000,00	90 000,00	3 207 280,98

023	Virement à la section d'investissement (5)	624 500,00		-45 103,39	-45 103,39	579 396,61
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	485 000,00		0,00	0,00	485 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 109 500,00		-45 103,39	-45 103,39	1 064 396,61

TOTAL	4 226 780,98	0,00	44 896,61	44 896,61	4 271 677,59
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 271 677,59
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	131 819,58	0,00	0,00	0,00	131 819,58
73	Impôts et taxes (sauf 731)	173 258,00	0,00	5 000,00	5 000,00	178 258,00
731	Fiscalité locale	2 213 127,00	0,00	0,00	0,00	2 213 127,00
74	Dotations et participations (4)	1 149 995,00	0,00	0,00	0,00	1 149 995,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	194 500,00	0,00	39 896,61	39 896,61	234 396,61
Total des recettes de gestion courante		3 862 699,58	0,00	44 896,61	44 896,61	3 907 596,19
76	Produits financiers	70,00	0,00	0,00	0,00	70,00
77	Produits spécifiques (4)	82,00	0,00	0,00	0,00	82,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 862 851,58	0,00	44 896,61	44 896,61	3 907 748,19

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	43 052,42		0,00	0,00	43 052,42
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		43 052,42		0,00	0,00	43 052,42

TOTAL	3 905 904,00	0,00	44 896,61	44 896,61	3 950 800,61
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	320 876,98
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 271 677,59
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	1 021 344,19
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**0,00****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	110 000,00		110 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	-20 000,00		-20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		-45 103,39	-45 103,39
Dépenses de fonctionnement – Total		90 000,00	-45 103,39	44 896,61

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**44 896,61**

AR Prefecture

024-212403117-20251215-BP_2025_DM3-BF
Reçu le 16/12/2025

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	145 103,39	0,00	145 103,39
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-45 103,39	-45 103,39
024	Produits des cessions d'immobilisations	-100 000,00		-100 000,00
Recettes d'investissement – Total		45 103,39	-45 103,39	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 000,00		5 000,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	39 896,61	0,00	39 896,61
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

024-212403117-20251215-BD_2025_DM3-BF

Reçu le 16/12/2025 FONCTIONNEMENT

	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	44 896,61	0,00	44 896,61

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 44 896,61

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		2 856 398,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	582 550,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	1 642 990,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 331 541,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	408 767,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		408 767,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 740 308,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	43 052,42			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	73 037,44			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		116 089,86			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II

Total des dépenses d'investissement cumulées								0,00
---	--	--	--	--	--	--	--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 642 240,23	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	644 236,10	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	554 896,61	0,00	145 103,39	145 103,39	145 103,39
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 199 132,71	0,00	145 103,39	145 103,39	145 103,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	129 701,08	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	9 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	773,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	121 000,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
Total des recettes financières		260 570,08	0,00	-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 459 702,79	0,00	45 103,39	45 103,39	45 103,39
021	Virement de la section de fonctionnement	624 500,00		-45 103,39	-45 103,39	-45 103,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	485 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	73 037,44		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 182 537,44		-45 103,39	-45 103,39	-45 103,39

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		2 856 398,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	582 550,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	399 229,81	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	183 321,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	106 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	1 642 990,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 331 541,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	408 767,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	407 994,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	773,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		408 767,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 740 308,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	43 052,42			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	43 052,42			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 760,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	2 648,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13935	Amendes radars automatiques et de police	25,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139361	Dotations équip.territoires ruraux transf	1 361,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139362	Dotation de soutien à l'invest local	1 887,00			0,00	0,00		0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	34 371,42			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	73 037,44			0,00	0,00		0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	55 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	18 037,44			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		116 089,86			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
105	BATIMENTS COMMUNAUX		3 858 407,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
107	VOIRIE - ESPACES VERTS		5 339 668,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	RESEAUX EAUX PLUVIALES		227 988,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34	ITINERANCE NONTRONNAISE		216 266,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
37	RENOVAT ECOLE JEAN ROSTAND		415 144,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
39	CONFORTEMENT STRUCTURE TRIBUNAL		147 187,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
42	CONSTRUCT CENTRE TECHNIQUE		40 177,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43	RENOVATION COURT DE TENNIS N 5		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44	ACQUISITION MICRO FOLIE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			9 865 969,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

AR Prefecture

024-212403117-20251215-BP_2025_DM3-BF
Reçu le 16/12/2025

MAIRIE DE NONTRON - MAIRIE DE NONTRON Budget Principal - DM - 2025

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III - VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 105
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 634 242,43	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	53 734,52	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	15 548,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	38 186,52	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 004 404,13	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	3 978,30	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	217 492,61	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	1 261 334,94	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	29 805,58	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	82 603,55	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	7 485,20	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	105 111,17	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	48 912,71	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 052,40	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	1 888,85	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	41 118,21	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	15 320,19	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	4 332,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	58 778,43	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	11 956,30	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 330,66	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	2 868,96	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	108 034,07	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	1 576 103,78	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 559 287,58	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	16 816,20	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

AR Prefecture

024-212403117-20251215-BP_2025_DM3-BF

Reçu

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 31/12/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 107
LIBELLE : VOIRIE - ESPACES VERTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		5 212 529,87	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 176,24	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	16 176,24	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	57 423,79	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	57 423,79	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 049 539,82	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	1 132 115,08	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	19 749,67	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	6 405,78	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	115 708,95	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	188 210,43	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	37 214,96	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel ferroviaire	187 810,77	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	48 086,64	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	175 786,62	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	112 784,76	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 666,16	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	3 089 390,02	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 066 628,38	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 724,20	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	18 037,44	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

AR Prefecture

024-212403117-20251215-BP_2025_DM3-BF

Reçu (5) de la République algérienne.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 30
LIBELLE : RESEAUX EAUX PLUVIALES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		227 988,75	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	61 150,98	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	61 150,98	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	87 449,36	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	87 449,36	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	79 388,41	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	79 388,41	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 34
LIBELLE : ITINERANCE NONTRONNAISE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		188 700,10	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	15 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	173 700,10	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	165 587,90	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	8 112,20	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 37
LIBELLE : RENOVAT ECOLE JEAN ROSTAND
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		415 144,02	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	415 144,02	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	415 144,02	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 39
LIBELLE : CONFORTEMENT STRUCTURE TRIBUNAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		147 187,20	a	0,00	b
			0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	147 187,20	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 040,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	142 147,20	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 42
LIBELLE : CONSTRUCT CENTRE TECHNIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		40 177,07	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 912,57	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	17 912,57	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	22 264,50	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	22 264,50	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 43
LIBELLE : RENOVATION COURT DE TENNIS N 5
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 44
LIBELLE : ACQUISITION MICRO FOLIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		2 642 240,23	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	644 236,10	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	17 517,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	178 004,31	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	15 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1338	Autres fonds équip. transférables	25 160,42	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	372 110,47	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	35 523,90	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	554 896,61	0,00	145 103,39	145 103,39	145 103,39
1641	Emprunts en euros	554 896,61	0,00	145 103,39	145 103,39	145 103,39
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 199 132,71	0,00	145 103,39	145 103,39	145 103,39
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	129 701,08	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	121 401,08	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	8 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	9 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1385	Group. coll et coll. statut particulier	3 032,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1388	Autres fonds non transférables	6 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	773,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	773,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	121 000,00	0,00	-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
Total des recettes financières		260 570,08	0,00	-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 459 702,79	0,00	45 103,39	45 103,39	45 103,39
021	Virement de la section de fonctionnement	624 500,00		-45 103,39	-45 103,39	-45 103,39
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	485 000,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	12 429,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	14 449,00		0,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	168,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	17 363,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 364,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	6 526,00		0,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	35 604,92		0,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	19 957,00		0,00	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetièr	749,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	41 589,23		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	16 515,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	1 630,00		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	32 160,33		0,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	158 840,29		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	27 037,10		0,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	4 153,82		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	9 281,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	3 370,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	6 951,76		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	19 790,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 396,84		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	19 888,00		0,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	5 818,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	718,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	120,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 246,90		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	12 883,81		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	73 037,44		0,00	0,00	0,00
10251	Dons et legs en capital	55 000,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	18 037,44		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'ordre	1 182 537,44		-45 103,39	-45 103,39	-45 103,39

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 226 780,98	0,00	0,00	44 896,61	44 896,61	0,00	44 896,61	44 896,61
011	Charges à caractère général (4)	1 049 808,03	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 791 729,99	0,00		-20 000,00	-20 000,00		-20 000,00	-20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	174 624,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 016 162,02	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
66	Charges financières	98 086,96	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 032,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		101 118,96	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 117 280,98	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
023	Virement à la section d'investissement	624 500,00			-45 103,39	-45 103,39		-45 103,39	-45 103,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	485 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 109 500,00			-45 103,39	-45 103,39		-45 103,39	-45 103,39

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									44 896,61

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 905 904,00	0,00	44 896,61	44 896,61	44 896,61
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	131 819,58	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	173 258,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
731	Fiscalité locale	2 213 127,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 149 995,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	194 500,00	0,00	39 896,61	39 896,61	39 896,61
Total des recettes de gestion des services		3 862 699,58	0,00	44 896,61	44 896,61	44 896,61
76	Produits financiers	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	82,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		152,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 862 851,58	0,00	44 896,61	44 896,61	44 896,61
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	43 052,42	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		43 052,42	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	44 896,61
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 226 780,98	0,00	0,00	44 896,61	44 896,61	0,00	44 896,61	44 896,61
011	Charges à caractère général (5)	1 049 808,03	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
6042	Achats de prestations de services	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	75 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60622	Carburants	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	15 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	9 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	30 368,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	15 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien terrains	8 500,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	80 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
617	Etudes et recherches	23 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	10 490,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	19 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	1 791 729,99	0,00		-20 000,00	-20 000,00		-20 000,00	-20 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 074,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	25 764,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	892 133,20	0,00		-20 000,00	-20 000,00		-20 000,00	-20 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	6 402,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	5 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	161 653,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	138 120,39	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	8 698,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	189 524,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6453	Cotisations aux caisses de retraites	334 314,40	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 731,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 786,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	17 480,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	174 624,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	68 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	116,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	3 820,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	2 852,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	53 036,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 016 162,02	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
66	Charges financières	98 086,96	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100 388,04	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 302,08	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	3 032,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 032,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		101 118,96	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 117 280,98	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
023	Virement à la section d'investissement	624 500,00			-45 103,39	-45 103,39		-45 103,39	-45 103,39
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	485 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	485 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 109 500,00			-45 103,39	-45 103,39		-45 103,39	-45 103,39

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 302,08

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 905 904,00	0,00	44 896,61	44 896,61	44 896,61
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	131 819,58	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	72 999,58	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	173 258,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73211	Attribution de compensation	109 288,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	3 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	30 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
731	Fiscalité locale	2 213 127,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	2 160 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	51 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73176	Taxes funéraires	470,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 149 995,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	411 959,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	357 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	49 099,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	333,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			
74718	Autres participations Etat	54 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	46 106,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	193 218,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	18 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	194 500,00	0,00	39 896,61	39 896,61	39 896,61
752	Revenus des immeubles	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	15 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	43 700,00	0,00	39 896,61	39 896,61	39 896,61
Total des recettes de gestion des services		3 862 699,58	0,00	44 896,61	44 896,61	44 896,61
76	Produits financiers	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	82,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	82,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 862 851,58	0,00	44 896,61	44 896,61	44 896,61
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	43 052,42		0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	34 371,42		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	8 681,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		43 052,42		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-36 341,93	0,00	0,00	-36 341,93
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-214 158,03	0,00	0,00	-214 158,03
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-250 499,96	0,00	0,00	-250 499,96

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	250 499,96	0,00	0,00	250 499,96
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-250 499,96	0,00	0,00	-250 499,96
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	416 675,00	0,00	0,00	416 675,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 369 297,08	-145 103,39	-145 103,39	1 224 193,69
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	952 622,08	-145 103,39	-145 103,39	807 518,69

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)		
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I	416 675,00	0,00	II	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		407 994,00	0,00			0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00			0,00
1641	Emprunts en euros	407 994,00	0,00			0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00			0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00			0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00			0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00			0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00			0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00			0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00			0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00			0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		8 681,00	0,00			0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>					
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves					
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>8 681,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 1 369 297,08	-145 103,39	VI -145 103,39
Ressources propres externes de l'année (a)		138 797,08	0,00	0,00
10222	FCTVA	121 401,08	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	8 300,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	9 096,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 230 500,00	-145 103,39	-145 103,39
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	12 429,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	14 449,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	168,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	17 363,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 364,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	6 526,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	35 604,92	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	19 957,00	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	749,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	41 589,23	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	16 515,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	1 630,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	32 160,33	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	158 840,29	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	27 037,10	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	4 153,82	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	9 281,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	3 370,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	6 951,76	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	19 790,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 396,84	0,00	0,00

AR Prefecture

024-212403117-20251215-BD_2025_DM3-BF

Reçu le 16/12/2025

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281828	Autres matériels de transport	19 888,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	5 818,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	718,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	120,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 246,90	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	12 883,81	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	121 000,00	-100 000,00	-100 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	624 500,00	-45 103,39	-45 103,39

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		0,00
					(B)

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		0,00
					(C)

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00

- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR Prefecture

024-212403117-20251215-BP_2025_DM3-BF

Reçu le 16/12/2025

MAIRIE DE NONTRON - MAIRIE DE NONTRON Budget Principal - DM - 2025

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

024-212403117-20251215-BP_2025_DM3-BF

Reçu le 16/12/2025

MAIRIE DE NONTRON - MAIRIE DE NONTRON Budget Principal - DM - 2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture

024-212403117-20251215-BP_2025_DM3-BF
Reçu le 16/12/2025

MAIRIE DE NONTRON - MAIRIE DE NONTRON Budget Principal - DM - 2025

V = ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 15 Décembre 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 10 Décembre 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 23 – Nombre de votants : 20.

ETAIENT PRESENTS (16) : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, POINET Alain, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, DEL SORDO Guillaume, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (4) : MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), DOUCET Serge (à BATISSOU Benoît), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel).

ABSENTS EXCUSES (1) : PAULHIAC Roseline.

ABSENTS NON EXCUSES (2) : GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Monsieur GALLOU Sylvain a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2025/7.1/056 – Budget principal 2025 – Décision modificative n° 3

Vu l'avis de la Commission des finances du 4 décembre 2025 ;

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2026 sont insuffisants :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	-45 103.39		
Chauffage urbain	60613(011)	15 000.00		
Fournitures de voirie	60633(011)	5 000.00		
Autres	61358(011)	10 000.00		
Entretien terrains	61521(011)	5 000.00		
Entretien. réparations voiries	615231(011)	50 000.00		
Etudes et recherches	617(011)	10 000.00		
Versements à des organismes de formation	6184(011)	10 000.00		
Frais d'actes et de contentieux	6227(011)	5 000.00		
Rémunération principale titulaires	64111(012)	-20 000.00		
Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.			73223(73)	5 000.00
Autres			75888(75)	39 896.61
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		44 896.61		44 896.61
OP : OPERATIONS FINANCIERES				
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	-45 103.39
Produits des cessions d'immobilisations			024(024)	-100 000.00
Emprunts en euros			1641(16)	145 103.39
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		0.00		0.00

Fait le 16 Décembre 2025

Le Maire,

Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 15 Décembre 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 10 Décembre 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 23 – Nombre de votants : 20.

ETAIENT PRESENTS (16) : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, POINET Alain, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, DEL SORDO Guillaume, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (4) : MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), DOUCET Serge (à BATISSOU Benoît), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel).

ABSENTS EXCUSES (1) : PAULHIAC Roseline.

ABSENTS NON EXCUSES (2) : GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Monsieur GALLOU Sylvain a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2025/7.3/057 – Sollicitation d'un emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1611-3-1 relatif aux emprunts des collectivités ;
Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 4 décembre 2025 ;

Considérant que la commune présente un besoin d'emprunt en équilibre de 700 000,00 euros après la décision budgétaire modificative n° 3 du 15 décembre 2025 ; qu'une sollicitation de plusieurs banques a été effectuée ; que plusieurs offres ont été écartées au profit de l'offre la plus avantageuse du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 17 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, après en avoir délibéré :

ACTE la souscription d'un emprunt aux conditions suivantes :

- Etablissement prêteur : Crédit Mutuel du Sud-Ouest
- Montant du contrat de prêt : 700 000,00 euros ;
- Durée du contrat de prêt : 15 ans (total des intérêts : 135 620,75 euros) ;
- Objet du contrat de prêt : financement de la construction du centre technique municipal ;
- Versement des fonds : jusqu'au 21 février 2026 ;
- Taux d'intérêt annuel : Livret A + 0,60% ;
- Base de calcul des intérêts : 30/360 ;
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : annuelles ;
- Mode d'amortissement : progressif ;
- Remboursement anticipé d'une partie du montant du capital restant dû : autorisé moyennant une indemnité forfaitaire de 3% du capital restant dû ;
- Commission d'engagement : 0,10%.

AR Prefecture

024-212403117-20251215-DEL_2025_057-DE
Reçu le 16/12/2025

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint agissant par délégation, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle à intervenir selon les conditions ci-dessus exposées.

Fait le 16 Décembre 2025

Le Maire,

Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 15 Décembre 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 10 Décembre 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 23 – Nombre de votants : 20.

ETAIENT PRESENTS (16) : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, POINET Alain, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, DEL SORDO Guillaume, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (4) : MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), DOUCET Serge (à BATISSOU Benoît), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel).

ABSENTS EXCUSES (1) : PAULHIAC Roseline.

ABSENTS NON EXCUSES (2) : GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Monsieur GALLOU Sylvain a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2025/7.1/058 – Ouverture anticipée de crédits budgétaires 2026

Vu l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif à l'ouverture anticipée de crédits budgétaires ;

Considérant la nécessité, afin de pouvoir régler dans les temps les travaux urgents de sécurisation de la falaise longeant la route de Villars ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

APPROUVE l'ouverture des crédits anticipés dans les conditions exposées ci-dessous :

Opération	Chapitre	Article	Intitulé	Crédits autorisés par ouverture anticipée 2026
107	21	2152	Installation de voirie	46 000 €

INSCRIT les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2026 ;

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 16 Décembre 2025
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 15 Décembre 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 10 Décembre 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 23 – Nombre de votants : 20.

ETAIENT PRESENTS (16) : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, POINET Alain, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, DEL SORDO Guillaume, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (4) : MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), DOUCET Serge (à BATISSOU Benoît), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel).

ABSENTS EXCUSES (1) : PAULHIAC Roseline.

ABSENTS NON EXCUSES (2) : GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Monsieur GALLOU Sylvain a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2025/7.5/059 – Demandes de subventions pour la réfection du sol de la Maison des sports

Considérant que le sol de la Maison des sports de Nontron présente des signes de vieillissement et d'humidité qui le rendent impraticable pour certains sports, notamment le badminton ; qu'afin de ne pas entraver la dynamique des clubs sportifs nontronnais et de permettre de nouveau la pratique de ce sport, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de réfection du sol de la Maison des sports en 2026 : que pour aider au financement de cette opération, la commune peut solliciter deux fonds : la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de l'Etat, à hauteur de 40% au plus du montant des travaux HT, et le Plan d'aide à la conquête et à la transformation des équipements (PACTE) de la Fédération française de badminton, à hauteur de 30% environ du montant des travaux HT, selon le plan de financement suivant :



COMMUNE DE NONTRON

PLAN DE FINANCEMENT - REFECTION DU SOL DE LA MAISON DES SPORTS

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX			
Travaux	78 056,00	DETR 2026 (40%)	31 222,40 €
		Aide Fédération française de badminton (30%)	23 416,80 €
Sous-total	78 056,00 €	Sous-total	54 639,20 €
Sous-total	- €	Sous-total	- €
TOTAL HORS TAXE	78 056,00 €	TOTAL SUBVENTIONS	54 639,20 €
TVA 20%	15 611,20 €	Fonds propres / FCTVA	39 028,00 €
TOTAL TTC	93 667,20 €	TOTAL	93 667,20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ADOPTE le principe et le plan de financement de l'opération de rénovation du sol de la Maison des sports ;

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2026 à hauteur de 40% du coût des travaux estimé hors taxes, soit 31 222,40 euros ;

SOLLICITE l'aide de la Fédération française de badminton au titre du PACTE pour l'année 2026 à hauteur de 30% du coût des travaux estimé hors taxes, soit 23 416,80 euros ;

D'AUTORISER Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 16 Décembre 2025
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD





MAIRIE DE NONTRON

MARCHES PUBLICS
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DECISION D'ATTRIBUTION

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

MAIRIE DE NONTRON
1 PLACE ALFRED AGARD
BP 103
24300 NONTRON

B - Objet de la consultation.

Prestations de services d'assurances pour une durée de 48 mois

Référence : 2025-311-02

C - Déroulement de la consultation.

■ Publicité :

Avis d'appel public à concurrence publié sur la plateforme de dématérialisation AWS le 24/10/2025

■ Date et heures limites de réception des offres : vendredi 28 novembre 2025 – 12h00

■ Délai de validité des offres : 120 jours

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI

D - Composition de la commission des marchés à procédure adaptée.

Lors de sa réunion en date du 11 décembre 2025, la commission des marchés était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Nadine HERMAN-BANCAUD	Maire	T
Jean-Michel GOURDEAU	Adjoint au Maire	T
Roselyne PAULHIAC	Conseiller municipal	T
Vincent FARGEAS	Conseiller municipal	T

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité

■ Le quorum est atteint : NON OUI

La commission des marchés ne peut pas peut valablement délibérer.

■ **Secrétariat de la commission des marchés :**

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission)

Aurélia MOREAU, Rédacteur, service des marchés publics

F - Elimination des offres.

F1.1 - Lot n° 1 – Dommages aux biens et risques annexes - Groupama

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;

demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

F1.2 - Lot n° 1 – Dommages aux biens et risques annexes - AXA

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;

demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

F2 - Lot n° 2 – Responsabilité civile - AXA

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;

demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

G - Décision d'attribution**Lot n°01 – Dommages aux biens et risques annexes – SMACL (franchise 1000€, garanties de base + prestations supplémentaires éventuelles, multirisques expositions)**

- Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission décide :
- d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

Franchise 2 : 1.000 €

tarif le plus bas 18 270,12 €

Garanties de base + PSE IMRE	note technique / 40						note tarif / 30	note suivi / 30	Score / 100	Tarif	Rang
	note prévalence	note CCAP	Note Garanties de base	Note Garanties compl	Note Garantie annexes	Total					
SMACL	6,00	5,33	6,83	6,09	4,80	29,05	30,00	29,00	88,05	18 270,12 €	1
RELYENS	5,00	6,67	4,66	4,40	3,95	24,68	20,13	29,00	73,81	27 228,16 €	2

Lot n°02 – Responsabilité civile – défense recours – SMACL avec variante 750€

- Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission décide :
- d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

Offre de base 300 € / Variante libre 750 €

tarif le plus bas 8 505,89 €

OFFRES SMACL	Note technique / 40					note tarif / 30	note suivi / 30	Score / 100	Tarif	Rang
	note prévalence	note CCAP	Note Garanties RC	Note Garanties IA	Total					
Offre de base 300 €	7,00	5,56	15,57	3,83	31,96	16,96	27,22	76,14	15 048,84 €	2
Variante 750 €	7,00	5,56	10,00	3,83	26,39	30,00	23,81	80,20	8 505,89 €	1

Lot n°03 – Flotte automobile et accessoires – SMACL avec variante 600€ et PSE bris de machine/bris de glace et auto-mission

- Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission décide :
- d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

tarif le plus bas 10 111,49 €

600 € / BDG 200 € IDM + PSE AM	note technique / 40					note tarif / 30	note suivi / 30	Score / 100	Tarif	Rang
	note prévalence	note CCAP	Note Garanties de base	Note Garanties annexes	Total					
GROUPAMA CA	7,00	7,14	12,57	9,06	35,77	24,49	30,00	89,94	12 386,48 €	2
SMACL	7,00	5,71	11,05	8,31	32,08	30,00	27,93	90,01	10 111,49 €	1

Lot n°04 – Protection juridique de la collectivité – CFDP (offre de base + PSE Maître d'ouvrage)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission décide :

- d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
 pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
 pour les motifs mentionnés ci-dessous :

Offre de base + PSE PJ MO						tarif le plus bas		1 029,40 €		
Offre de base + PSE PJ Maître d'ouvrage	note technique / 40					note tarif / 30	note suivi / 30	Score / 100	Offre de base + PSE	Rang
	note prévalence	note CCAP	Note Garanties de base	Note montant des honoraires	Total					
Protexia	7,00	7,00	10,03	4,65	28,68	14,56	27,94	71,18	2 120,76 €	2
CFDP	7,00	8,75	9,66	5,50	30,91	30,00	28,00	88,91	1 029,40 €	1

Lot n°05 – Protection juridique et fonctionnelle, défense pénale - SMACL

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission décide :

- d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
 pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
 pour les motifs mentionnés ci-dessous :

Offre de base						tarif le plus bas		225,69 €		
Offre de base	note technique / 40					note tarif / 30	note suivi / 30	Score / 100	Tarif offre de base	Rang
	note prévalence	note CCAP	Note Garanties de base	Note montant des honoraires	Total					
SMACL	5,00	10,00	11,54	7,84	34,38	30,00	29,00	93,38	225,69 €	1

Lot n°06 – Risques statutaires – CNP /RELYENS : AT-MP 30 jours/CLM-CLD 0 jour/CMO 30 jours

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission décide :

- d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
 pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
 pour les motifs mentionnés ci-dessous :

CNP / RELYENS Classement 1				WTW / GENERALI Classement 2			
Hypothèse 2 : AT/MP 30 jours / CLM-CLD 0 jour / CMO 30 jours	Décès		0,29%	Décès		0,41%	
	AT	30 jours	5,61%	AT	30 jours	2,55%	
	CLM	0 jour	1,45%	CLM	0 jour	5,89%	
	MO	30 jours	3,63%	MO	30 jours	3,68%	
	Mat	0 jour	0,33%	Mat	0 jour	1,79%	
	Total CNRACL		11,31%	Total CNRACL		14,32%	
	cotisation HC		105 965,09 €	cotisation HC		134 166,23 €	
	Total IRCANTEC		1,50%	Total IRCANTEC		1,71%	
	cotisation HC		1 649,49 €	cotisation HC		1 880,42 €	
	Total cotisation HC		107 614,58 €	Total cotisation HC		136 046,65 €	
Total cotisation CC		- €	Total cotisation CC		- €		
Valeur prix		30,00	Valeur prix		23,73		
Valeur Technique		35,00	Valeur Technique		34,00		
Valeur Suivi		28,68	Valeur Suivi		28,91		
Total		93,68	Total		86,64		

Les deux offres présentent un niveau technique globalement satisfaisant, CNP/RELYENS obtient la note de 35/40 contre 34/40 pour WTW/GENERALI.

La collectivité a fait le choix pour ce lot de ne pas retenir la variante à 80%.

■ Résultat des votes :





(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H – Déclaration sans suite ou d'infructuosité.

Sans objet

I – Signature des membres de la commission des marchés à procédure adaptée (MAPA)

Nom et prénom	Signature
Nadine HERMAN-BANCAUD (titulaire)	
Jean-Michel GOURDEAU (titulaire)	
Roselyne PAULHIAC (titulaire)	
Vincent FARGEAS (titulaire)	

J – Observations des membres de la commission d'appel d'offres

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 15 Décembre 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 10 Décembre 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 23 – Nombre de votants : 20.

ETAIENT PRESENTS (16) : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, POINET Alain, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, DEL SORDO Guillaume, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (4) : MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), DOUCET Serge (à BATISSOU Benoît), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel).

ABSENTS EXCUSES (1) : PAULHIAC Roseline.

ABSENTS NON EXCUSES (2) : GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Monsieur GALLOU Sylvain a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2025/1.1/060 – Sélection des titulaires des marchés d'assurances

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 11 décembre 2025, qui s'est prononcée au regard du rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler l'ensemble des marchés d'assurances dont bénéficie la commune de Nontron, arrivant à expiration au 31 décembre 2025, à savoir :

- Les dommages aux biens et risques annexes ;
- La responsabilité et Défense/Recours ;
- Le parc automobile et missions ;
- La protection juridique et défense pénale de la commune ;
- La protection fonctionnelle et protection pénale des agents et élus ;
- Les risques statutaires du personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ATTRIBUE les différents lots du marché comme suit :

- Lot n° 1 « Dommages aux biens et risques annexes » (franchise 1 000 euros, garanties de base et prestations supplémentaires éventuelles : multirisques expositions) : SMACL, pour un montant de 18 270,12 euros ;
- Lot n° 2 « Responsabilité civile – défense recours » (franchise 750 euros) : SMACL pour un montant de 8 505,89 euros ;
- Lot n° 3 « Flotte automobile et accessoires » (franchise 600 euros, prestations supplémentaires éventuelles : bris de machine, bris de glace, auto-mission) : SMACL, pour un montant de 10 111,49 euros ;
- Lot n° 4 « Protection juridique de la collectivité » (offre de base, prestation supplémentaire éventuelle : maître d'ouvrage) : CFDP, pour un montant de 1029,40 euros ;
- Lot n° 5 « Protection juridique et fonctionnelle, défense pénale » : SMACL, pour un montant de 225,69 euros ;
- Lot n° 6 « Risques statutaires » (AT/MP 30 jours, CLM/CLD 0 jours, CMO 30 jours) : CNP/RELYENS, pour un montant de 107 614,58 euros.

AR Prefecture

024-212403117-20251215-DEL_2025_060-DE
Reçu le 16/12/2025

D'AUTORISER Madame le Maire à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés attribués et à signer tout document correspondant à cette opération.

Fait le 16 Décembre 2025

Le Maire,

Nadine HERMAN-BANCAUD





REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



agence nationale
de la cohésion
des territoires



CONVENTION-CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

de la Communauté de Communes du Périgord
Nontronnais

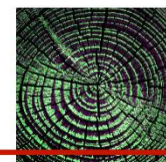
et des communes de :
Nontron

Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert

Piégut-Pluviers

Saint-Pardoux-la-Rivière
et Saint-Saud-Lacoussière

- AVENANT n°2 -



Nontron



ENTRE

L'État,

Représenté par Madame Marie Aubert, Préfète de la Dordogne, déléguée territoriale de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, ci-après désigné par L'État ;

Le Département de la Dordogne,

Représenté par Monsieur Germinal Peiro, Président du Conseil départemental, ci-après désigné par « Le Département » ;

La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais,

Représentée par Monsieur Pascal Méchineau, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 2025, ci-après désignée par « La Communauté de Communes du Périgord Nontronnais » ;

La Commune de Nontron,

Représentée par Madame Nadine Herman-Bancaud, Maire, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 2025, ci-après désignée par « La Commune de Nontron » ;

La Commune de Javerlhac-et-La-Chapelle-Saint-Robert,

Représentée par Monsieur Jean-Pierre Porte, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 2025, ci-après désignée par « La Commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert » ;

La Commune de Piégut-Pluviers,

Représentée par Monsieur Alain Marzat, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 2025, ci-après désignée par « La Commune de Piégut-Pluviers » ;

La Commune de Saint-Pardoux-La-Rivière,

Représentée par Madame Sylvie Gouraud, Maire, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 2025, ci-après désignée par « La Commune de Saint-Pardoux-la-Rivière » ;

La Commune de Saint-Saud-Lacoussière,

Représentée par Monsieur Pierre Duval, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 2025, ci-après désignée par « La Commune de Saint-Saud-Lacoussière » ;

Vu la Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée le 16 mars 2021,
Vu la Convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire signée le 10 novembre 2022,
Vu l'avenant n°1 de la Convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire signé le 27 février 2024,

Et

En accord avec les dispositions de l'article 12 « Evolution et mise à jour du programme » de la Convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire « *Le programme est évolutif. Le corps de la Convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet.* »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Convention-cadre PVD du Périgord-Nontronnais, valant « Opération de Revitalisation de Territoire » a été signée le 10 novembre 2022 entre les parties susmentionnées, pour une durée initiale de 3 ans et 4 mois, soit jusqu'au 31 mars 2026.

Cette Convention-cadre portait sur deux volets complémentaires et liés :

- Un programme « Petites Ville de Demain » porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ;
- Une Opération de Revitalisation des Territoires, dispositif défini par l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitat.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues à la Convention-cadre, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite Convention-cadre selon les termes définis au présent avenant.

Article 1 – Objet : prorogation de la Convention-cadre PVD et de son ORT

Le présent avenant a pour objet de **proroger la durée de validité** de ladite Convention-cadre, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans le programme « Petites Villes de Demain » du Périgord-Nontronnais.

Le volet de la Convention-cadre relatif au programme « Petites Villes de Demain » est prorogé pour une durée de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026, conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Région.

Le volet de la Convention-cadre relatif à l'ORT est prorogé pour une durée de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026, en lien avec la date de fin prévue du programme « Petites Villes de Demain ».

AR Prefecture

024-212403117-20251215-DEL_2025_061-DE
Reçu le 16/12/2025

Toutes les autres dispositions de la Convention-cadre et de son avenant n°1 demeurent inchangées.

Article 2 – Entrée en vigueur du présent avenant

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.



AR Prefecture

024-212403117-20251215-DEL_2025_061-DE
Reçu le 16/12/2025

Avenant signé à _____, le _____

**Pour la Préfète, et par délégation,
Le Sous-Préfet de Nontron**

Benoît LEGRAND

**Le Président du Conseil Départemental
de la Dordogne**

Germinal PEIRO

Le Président de la Communauté de Communes

Pascal MECHINEAU

Le Maire de Nontron

Nadine HERMAN-BANCAUD

Le Maire de Javerlhac-et-La-Chapelle-Saint-Robert

Jean-Pierre PORTE

Le Maire de Piégut-Pluviers

Alain MARZAT

Le Maire de Saint-Pardoux-La-Rivière

Sylvie GOURAUD

Le Maire de Saint-Saud-Lacoussière

Pierre DUVAL



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 15 Décembre 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 10 Décembre 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 23 – Nombre de votants : 20.

ETAIENT PRESENTS (16) : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, POINET Alain, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, DEL SORDO Guillaume, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (4) : MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), DOUCET Serge (à BATISSOU Benoît), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel).

ABSENTS EXCUSES (1) : PAULHIAC Roseline.

ABSENTS NON EXCUSES (2) : GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Monsieur GALLOU Sylvain a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2025/8.5/061 – Prolongation de la participation au programme PVD

Vu l'article L. 303-2 du Code de la construction et de l'habitation, relatif aux opérations de revitalisation du territoire ;

Considérant que le 16 mars 2021, par signature d'une convention, la commune de Nontron a adhéré au programme « Petites Villes de Demain » (PVD) ; que le 10 novembre 2022, la Convention-cadre « Petites Villes de Demain » a été signée par l'État, le Département de la Dordogne, la Communauté de communes du Périgord-Nontronnais et les communes de Nontron, Javerlhac-et-La-Chapelle-Saint-Robert, Piégut-Pluviers, Saint-Pardoux-La-Rivière et Saint-Saud-Lacoussière ; que cette Convention-cadre est reconnue comme valant « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT) ;
Considérant que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a confirmé la prorogation de la convention PVD - ORT jusqu'au 31 décembre 2026 ; qu'en conséquence, il convient d'engager la signature d'un avenant de prolongation, afin que celui-ci puisse intervenir avant l'échéance actuelle de la Convention-cadre PVD, fixée au 31 mars 2026, sous réserve que l'avenant soit signé par l'ensemble des signataires initiaux, afin de garantir la sécurité juridique de la Convention-cadre ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 19 voix POUR et 1 ABSTENTION, après en avoir délibéré :

APPROUVE le contenu de l'avenant n° 2 à la Convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant « Opération de Revitalisation de Territoire » ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 à la Convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant « Opération de Revitalisation de Territoire ».

Fait le 16 Décembre 2025
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD



Avenue du Général LECLERC
24300 NontronTél : 05 53 60 33 88
Siret : 200 071 819 00011**PROCES VERBAL****RETOUR DES IMMOBILISATIONS MISES A DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE NONTRON A
LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PERIGORD NONTRONNAIS****PAR PROCES VERBAL EN DATE DU**

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes du Périgord NONTRONNAISReprésentée par son Président, Monsieur **MECHINEAU Pascal**

Dûment habilité par une délibération du conseil communautaire du 13 Mars 2025

Et

La Commune de NONTRONReprésentée par son Maire, **Nadine HERMAN BANCAUD**

Dûment habilité par une délibération du conseil municipal du.....

Monsieur le Président rappelle que la commune de NONTRON avait mis à disposition de la Communauté de Communes des biens afin qu'elle exerce les compétences afférentes.

Suite à l'arrêté de la Préfecture en date du

Au vu de ces dispositions, est établi le procès-verbal de transfert suivant :

Article 1 : Descriptif :**ACTIF**

N° inventaire	Immobilisations	Valeur Brute	Durée amort	Amortissement	Valeur nette
2016022	FDC Etude hydraulique	9 963,00	10	7 968,00	1 995,00
20190291	Relevé topo rino	19 023,81	0	0,00	19 023,81
20190291 bis	MO Rino bassin orage	16 548,97	0	0,00	16 548,97
2019029 bis	Rino bassin orage	586 839,74	0	0,00	586 839,74
2024020	Réhabilitation rino phase 2 et 3	83 672,19		0,00	83 672,19
		716 047,71		7 968,00	708 079,71

AR Prefecture024-~~PASSE~~17-20251215-DEL_2025_062-DE
Reçu le 16/12/2025

N° inventaire	Immobilisations	Valeur Brute	Durée amort	Amortissement	Valeur nette
20241006	DEPARTEMENT SUBV	100 000,00	0		100 000,00
2022/001	DSIL RINO	54 477,23			54 477,23
2023027	DSIL RINO	54 477,23			54 477,23
20235088	DETR RINO	94 513,65			94 513,65
2022/006	DETR RINO	40 505,86			40 505,86
	FDC MAIRIE NONTRON	86 796,62			86 796,62
2023027	SOCAMA REGUL MANDAT 5223 - 2023	8 851,19			8 851,19
	FNADT PHASE 2 & 3				0,00
		439 621,78			439 621,78

EMPRUNT

16111	EMPRUNT	VALEUR BRUTE	VALEUR AU 31/12/2025
	CRCA	84 500,00	60 333,95

Article 2 : Modalités de la mise à disposition :

Conformément à l'article L1321-2 du C.G.T , la remise des biens a lieu à titre gratuit.

La Commune de NONTRON bénéficiaire du retour de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire.

Article 3 : Contrats en cours :

La Commune NONTRON se substitue à la Communauté de communes du Périgord Nontronnais en ce qui concerne les contrats d'emprunt en cours relatifs au retour de bien mis à disposition :

EMPRUNT 10000849900 –CRCA CHARENTE PERIGORD

MONTANT INITIAL : 84 500 €uros

Durée : 10 ans fin 25/02/2032

Solde restant dû au 31 décembre 2025 : 60 333.95 €uros.

Article 4 : Comptabilisation du transfert :

La présente mise à disposition sera comptablement constatée par opération d'ordre non budgétaire par chacun des comptes concernés.

Article 5 : Règlement des litiges :

Les parties conviennent que le représentant de l'Etat dans le Département sera saisi en cas de litige naissant de l'application ou de l'interprétation du présent procès-verbal, avant tout recours contentieux.

Vu et établi contradictoirement par la commune et la communauté de communes

AR Prefecture

024-212403117-20251215-DEL_2025_062-DE

Reçu le 16/12/2025
Fait à NONTRON, le

Pour la Commune de NONTRON
Le Maire,
Nadine HERMAN BANCAUD

Pour la Communauté de Communes
Périgord Nontronnais
Le Président, Pascal MECHINEAU

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 15 Décembre 2025 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 10 Décembre 2025.
Nombre de conseillers en exercice : 23 – Nombre de votants : 20.

ETAIENT PRESENTS (16) : HERMAN-BANCAUD Nadine, GOURDEAU Jean-Michel, PELISSON Claudine, FOURNIER Jim, AYMARD Frédérique, BALLIGAND André, LAGARDE Isabelle, POINET Alain, DENIS Sandrine, GALLOU Sylvain, BATISSOU Benoît, DEL SORDO Guillaume, CHESNEAU Valérie, JARDRI Daniel, DUFORT Nadia, ABRAMOVICI Mélanie.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (4) : MATHIS Marie-Josée (à DENIS Sandrine), DOUCET Serge (à B.ATISSOU Benoît), PAULHIAC Valérie (à BALLIGAND André), FARGEAS Vincent (à JARDRI Daniel).

ABSENTS EXCUSES (1) : PAULHIAC Roseline.

ABSENTS NON EXCUSES (2) : GEORGES Marjorie, CHARLES Maxence.

Monsieur GALLOU Sylvain a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2025/3.0/062 – Transfert de biens liés à la compétence Rino

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2025-10-01-00006 du 1^{er} octobre 2025, par lequel la Préfète de la Dordogne a acté la modification des statuts de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais par le retrait de sa compétence « Rino (cours d'eau qui traverse la commune de Nontron) » au 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que cette restitution de compétence entraîne le transfert de l'actif et du passif du service ; qu'il convient en conséquence d'acter le retour des équipements nécessaire à cette mission ; qu'un procès-verbal établi contradictoirement précisera le détail exact des biens restitués ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 14 voix POUR et 6 voix CONTRE, après en avoir délibéré :

ACTE le transfert des biens à la commune de Nontron au 1^{er} janvier 2026 conformément au procès-verbal joint en annexe ;

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint au Maire agissant par délégation, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 16 Décembre 2025
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD

